

[Traduction]

M. Colletette: Madame le Président, je voudrais que les autres questions restent inscrites au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA MOTION D'AJOURNEMENT POUR LE CONGÉ D'ÉTÉ—MOTION PORTANT QUE LE DÉBAT NE SOIT PLUS AJOURNÉ

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 33 du Règlement, je propose, appuyé par le président du Conseil privé (M. Pinard):

Que le débat sur la motion du président du Conseil privé, affaires émanant du gouvernement n° 51, concernant l'ajournement de la Chambre jusqu'au 14 octobre 1981 et sur tout amendement ou sous-amendement en découlant, ne soit plus ajourné.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le Président: Que tous ceux qui sont défavorables à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

Mme le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le Président: Convoquons les députés. Est-ce que nous pouvons nous dispenser de faire sonner les cloches?

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, nous pourrions à présent procéder au vote sans faire actionner la sonnerie.

(La motion de M. Ouellet, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 84)

POUR

Messieurs

Appolloni
(M^{me})
Axworthy
Bachand
Baker
(Gander-Twillingate)
Bégin (M^{me})
Berger
Bloomfield
Bockstael
Breau
Burghardt
Caccia
Campbell
(M^{lle})
(South West Nova)
Campbell
(Cardigan)

Chénier
Chrétien
Colletette
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^{me})
Cousineau
Cullen
Dawson
de Corneille
Deniger
Dingwall
Dion
Dionne
(Chicoutimi)

Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Dubois
Dupont
Erola (M^{me})
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimatel

Congé d'été

Messieurs

Gingras
Gourd
(Argenteuil-Papineau)
Gourde
(Lévis)
Gray
Guilbault
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette
(M^{me})
Hopkins
Hudecki
Irwin
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Lachance
Lajoie
Lamontagne
Lang
Lapierre
Lapointe
(Charlevoix)

Lapointe
(Beauce)
Lefebvre
Loiselle
Lonsdale
MacBain
Mackasey
MacLellan
MacLellan
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson
(M^{lle})
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Penner

Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid
(Kenora-Rainy River)
Robinson
(Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Schroder
Simmons
Tardif
Tessier
Tobin
Toussaint
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead—108.

CONTRE

Messieurs

Althouse
Baker
(Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blaikie
Blenkarn
Bradley
Cardiff
Clark
(Yellowhead)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Crouse
Darling
de Jong
Fennell
Fraser
Gamble
Gass
Greenaway
Gurbin

Halliday
Hargrave
Hnatyshyn
Howie
Huntington
Itinuar
Jarvis
Jeinek
Kempling
Kilgour
Knowles
Kristiansen
Kushner
Lewis
MacDonald
(M^{lle})
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McGrath
McKinnon

McKnight
McMillan
Miller
Mitchell
(M^{me})
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Oberle
Paproski
Roche
Scott
(Hamilton-Wentworth)
Shields
Skelly
Speyer
Taylor
Thacker
Towers
Vankoughnet
Wilson
Wright—65.

[Français]

Mme le Président: La motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA MOTION D'AJOURNEMENT POUR LE CONGÉ D'ÉTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 16 juillet, de la motion de M. Pinard:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le jour où cette motion sera adoptée, demeure ajournée jusqu'au mercredi 14 octobre 1981. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, Madame le Président, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincue que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, elle peut faire connaître, par avis, qu'elle a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si Madame le Président n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint, le vice-président des Comités ou le vice-président adjoint des Comités agisse en son nom aux fins de cet ordre.

Mme le Président: A l'ordre! Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais signaler à la Chambre que, nor-